



ASSOCIATION MUSICHOEUR

Compte rendu de la réunion
du Mercredi 1er Juillet 2016
au Lycée D'Arsonval de St Maur-des-Fosses

Ordre du jour :

- Bilan de l'année 2015-2016
- Projets 2016-2017
- Statut des heures de chorale
- Fonctionnement de l'association
- Questions diverses

Bilan de l'année 2015-2016 :

Au cours de l'année 2016 entre 45 et 50 conventions de partenariat ont été signées avec l'association.

Un certain nombre de concerts sont aussi donnés de manière non officielle. M Desfray insiste sur l'importance d'être en règle, notamment avec la SACEM.

Musichoeur a été partenaire d'une journée de rassemblement de chorales et classes orchestre à Fontainebleau. L'opération sera peut-être reconduite au nord de la Seine et Marne car de nombreuses classes orchestre y ont été créées.

Les concerts sont pour un bon nombre, inscrits dans les rassemblements chorale faisant l'objet d'un stage PAF.

M Desfray invite les enseignants à faire une petite vidéo de 50 Secondes des meilleurs moments de leur concert afin de la transmettre à l'association.

Projets 2016-2017 :

4 projets autour du chant choral sont inscrits au PAF pour l'année 2016-2017:

1. *Let's dance* : projet choral inter établissement pour le Nord de l'académie coordonné par P.G Verny.
2. *Broadway* : projet choral inter établissement pour le sud de l'académie coordonné par P.G Verny.
3. *Paris Belleville* : comédie musicale d'Emmanuel Touchard.
4. Projet choral coordonné par Y. Verhoeven qui a fait appel à un auteur-compositeur pour une création. Il s'agit d'un spectacle construit autour d'un conte pour enfant abordant le thème du handicap.

Les inscriptions au PAF seront encore possibles lors de la cession de Septembre pour les 2 derniers projets cités ci-dessus.

Statut des heures de chorale et moyens attribués : Point sur la situation des enseignants.

Certains enseignants ont 2H de chorale incluses dans leur emploi du temps car ils n'ont que 16 classes.

Une enseignante insiste sur le fait que les situations peuvent évoluer de manière positive et très rapidement d'une année à l'autre.

La 2^{ème} heure de chorale se transforme parfois en IMP pour quelques enseignants.

M Desfray rappelle que la circulaire du 29 Avril 2015 mentionne que les heures de chorale sont intégrées dans le service ou en heure supplémentaire. Les heures consacrées à la chorale peuvent être de plus d'1H.

La quotité de référence reste de 2H mais il n'est pas précisé si ce sont 2H devant les élèves. Concernant les IMP, le texte explique que le chef d'établissement reçoit un certain nombre d'IMP qui sont fractionnables. Pour la chorale et les grosses missions, ces IMP peuvent être multipliées.

C'est donc au chef d'établissement de faire le partage dans un souci d'équité.

Fonctionnement de l'association Musichoeur et de la FNCS :

Les priorités de la FNCS sont avant tout la promotion du chant choral scolaire, les appels à la création et à la mutualisation des répertoires, la valorisation des rencontres chorales et la promotion des valeurs de la république à travers le chant choral.

La FNCS a demandé une audience au cabinet de la ministre. Deux personnes l'ont reçue : Aurélie LORRAIN-ITTY et Eric FRADET. Trois points ont alors été abordés :

En premiers lieu, ils ont rappelé l'intérêt que porte la Ministre de l'éducation nationale aux chorales scolaires. Ils sont donc prêts à recevoir des extraits de travaux réalisés.

Puis l'opération « Ecole en chœur » a été mentionnée.

Enfin, les membres de la FNCS ont fait part des faibles moyens parfois attribués pour les chorales scolaires. Pour ce point, Aurélie LORRAIN-ITTY et Eric FRADET ont répondu qu'il fallait se tourner vers la DGESCO.

Afin d'aider la FNCS, les associations académiques ont pour projet de commander des clés USB de 4G ou 8G en format carte de crédit. Ces clés coûteraient 3 ou 4 Euros et seraient revendues aux élèves à 4 ou 5 Euros, ce qui permettrait de reverser les bénéfices à la FNCS. Si les établissements souhaitent faire un bénéfice supplémentaire, ils pourront fixer eux-mêmes leur prix de vente.

M Desfray ayant repris la présidence de la FNCS, il est probable que la présidence de Musichoeur évolue. Il sera néanmoins toujours présent aux réunions.

Le séminaire national de la fédération se déroulera dans l'académie de Toulouse en 2017 et en Mars 2018 dans l'académie de Créteil. Certains enseignants pourraient donc être sollicités pour l'organisation et quelques représentations avec leur chorale.

Questions diverses :

Une enseignante demande s'il est possible de suivre une formation théâtrale dans le cadre du PAF. Ces formations sont surtout destinées aux professeurs de français ou d'EPS.

M Desfray répond qu'il est possible de s'y inscrire mais que les professeurs d'éducation musicale ne sont pas prioritaires.

Il invite les enseignants à consulter le domaine « OUV » car de nombreuses formations proposées au PAF peuvent nous permettre d'évoluer dans notre pratique en classe.

Aussi, dans le chapitre « MUS » figure un stage intitulé « la voix de l'enseignant ». Celui-ci est articulé autour d'un travail choral. Un mélange d'enseignants de différentes disciplines est prévu. Les inscriptions seront encore ouvertes en Septembre. Il comporte 30H de stage dont 15 sur le temps scolaire. L'idée est de constituer un chœur académique. Le stage sera ouvert à des enseignants d'autres disciplines. Nous sommes donc invités à en parler à nos collègues.

Enfin, M Desfray invite les enseignants à consulter le texte « la chorale, un enseignement complémentaire de l'éducation musicale ». Il rappelle l'importance de faire le lien entre la voix et le geste.

A 12H00 la séance est levée.

Le Président
Claude Desfray

La secrétaire de séance
Magali PARIS

